

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2016**

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, Maire, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

Absents excusés : Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Jacques BRUNEL et M. Cédric ARNAUD qui ont respectivement donné procuration à Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Bernard GERVAIS et M. Ludovic LANDRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie NIVOIX

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- APPROUVE diverses modifications budgétaires concernant
  - . l'intégration en section d'investissement des annonces légales payées pour les travaux de voirie en 2013 et 2014 ;
  - . l'inscription de crédits supplémentaires pour les aires de jeux, pour régler les taxes foncières de la Section du Poyol ainsi que pour les travaux de déplacement de la conduite d'eau desservant le hameau de Villette ;
- APPROUVE, par 17 voix pour et 2 abstentions, la réalisation d'un emprunt de 115 000 € pour les travaux d'assainissement du hameau des Baraques et du site de Notre Dame de l'Hermitage ;
- PREND EN COMPTE, par 13 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, la demande d'exercice du droit de préemption simple, par la SAFER, des biens acquis selon la procédure sans maître au lieudit « Bouffevent » et décide d'inscrire la clause suivante dans l'acte de vente « que ces parcelles soient défrichées avant le 31 décembre 2017 » ;
- APPROUVE la cession à la Commune, par les Consorts SEYCHAL, d'une partie de leur parcelle située au-dessus de leur maison d'habitation afin de pouvoir continuer l'aménagement de la seconde tranche du lotissement de La Provende ;
- APPROUVE, par 14 voix pour, 1 contre, 4 abstentions, l'échange entre la Commune et les Consorts BOULET pour la desserte du chemin de « Seychal aux Baraques » ;
- DECIDE, après vote à bulletins secrets (13 voix contre, 3 pour, 2 blanc, 1 abstention), de ne pas céder, à l'indivision ROCHE/CHAVANT, une petite bande de terrain, le long du chemin communal « des Baraques à Seychal », afin de ne pas rétrécir cette voie ;
- ANNULE une précédente délibération concernant le droit de préemption sur la zone « Nt » ;
- APPROUVE, suite à l'avis favorable émis par le Commissaire-Enquêteur, la cession de 14 m<sup>2</sup>, issus du domaine public et situés au 1 Petite Rue de la Condamine, aux Consorts PETIBOUT ;
- dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires,
  - . APPROUVE le recrutement d'une salariée, à raison de 3 heures par semaine, les vendredis après-midis,
  - . EST INFORMÉ que la CCMHF, a également recruté une salariée, pour 3 heures par semaine et que les frais afférents (salaires et charges sociales) seront, comme l'an dernier, remboursés par la Commune de Noirétable ;
  - . APPROUVE le contrat, établi avec cette même personne, pour effectuer un remplacement à la cantine en octobre ;

- DÉCIDE, suite à la demande des présidents de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, du Pays de St Bonnet le Château, de la CC du Pays d'Astrée et de la CCMHF, de reporter à la prochaine séance la nomination d'un représentant et d'un suppléant dans le cadre de l'exécutif provisoire de la future intercommunalité ;

- APPROUVE les travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du local technique de La Barotie et inscrit les crédits nécessaires à cette opération ;

- APPROUVE à l'unanimité l'acquisition d'une épareuse mais DÉCIDE, par 7 voix contre, 6 voix pour, 6 abstentions, de ne pas acheter un lamier ;

- APPROUVE une convention établie avec Madame GIDON dans le cadre de l'assainissement de sa maison située au hameau des Baraques ;

- DONNE son accord pour renouveler, pour une durée de 5 ans, l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics proposée par le Département de la Loire ;

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017 ;

- APPROUVE le contrat de maintenance avec NCS Informatique pour le matériel à l'école et au secrétariat ;

- DECIDE de reconduire le bail avec l'Etat, se terminant au 31 octobre 2016, pour l'occupation des locaux par la Trésorerie de Noirétable ;

- ACCEPTE le versement d'une recette par les assurances AREAS suite à un bris de glace sur un véhicule ;

- AUTORISE le Maire à encaisser les redevances d'occupation du domaine public en ce qui concerne les terrasses des cafés en fonction des surfaces utilisées.

- EST INFORMÉ du montant de deux subventions allouées par le Département de la Loire pour les opérations suivantes : travaux de réfection des voies communales (Rue de la Condamine) ; construction d'un hangar à La Barotie ;

- PREND connaissance des recettes provenant du Casino.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Affiché en vertu des articles L 2121.25 et R 2121.11 du CGCT.

Le Maire, Denis TAMAIN.